Département de l'Ille-et-Vilaine
Commune de LE FERRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.1- REGLEMENT GRAPHIQUE
ZONAGE - Agglomération
Echelle : 1/2500ème

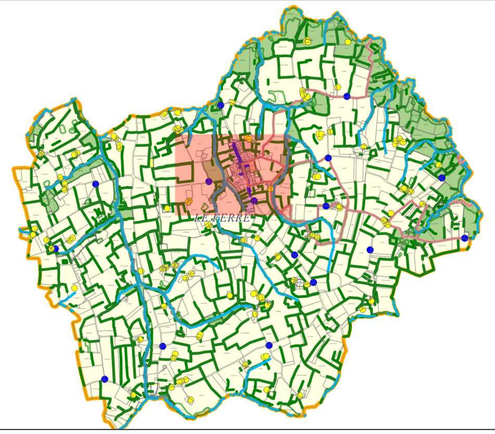

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal n°2019-31 en date du 20 Février 2020, approuvant le P.L.U. de la commune de LE FERRÉ,

Le Maire,

urba
cabinet d'urbanisme

URBA ■ G.DENIAU – Paysagiste Concepteur ■ C.PODER – Paysagiste Concepteur ■ DM'EAU

25 0 25 50 75 100 m

N

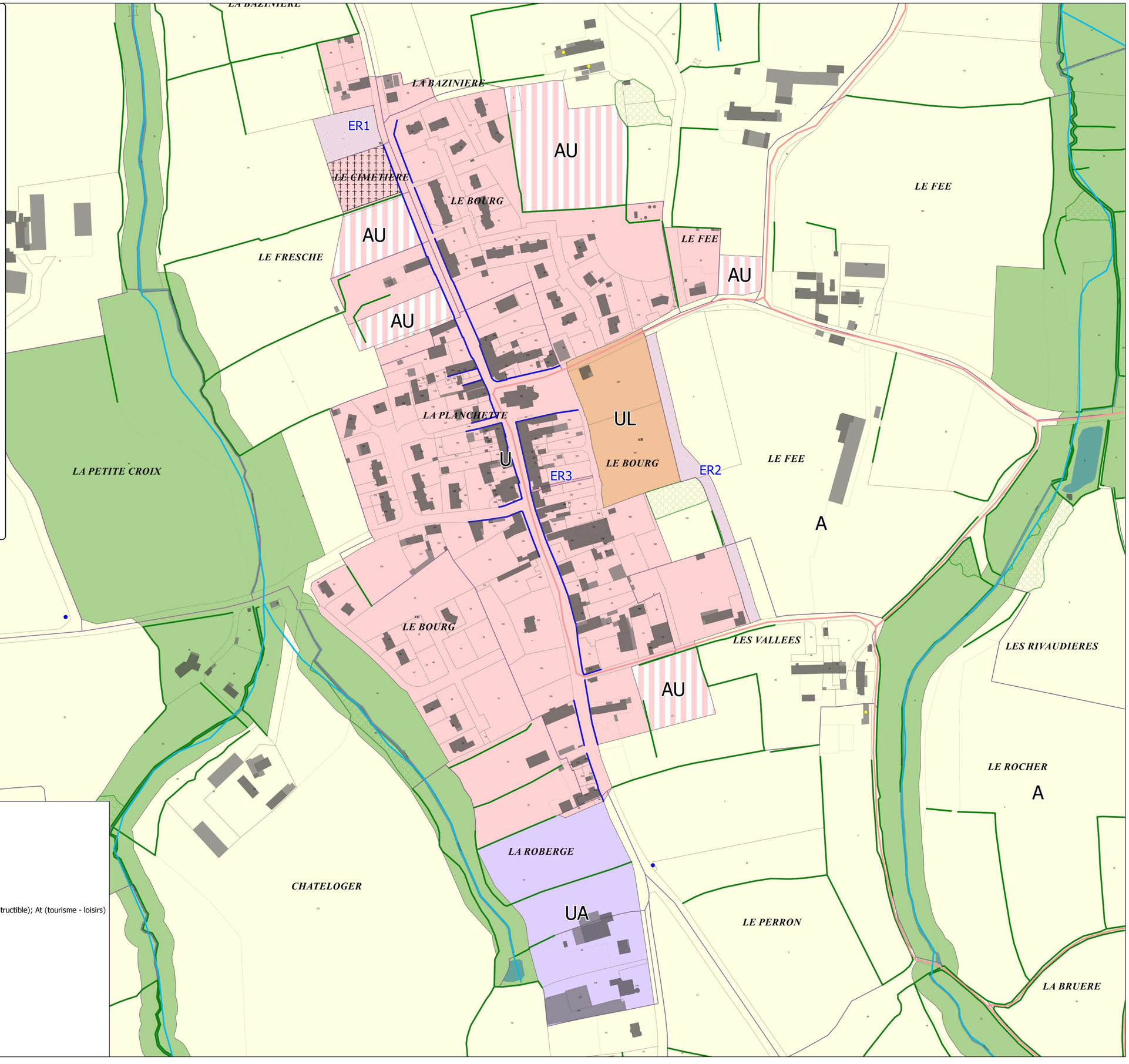

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES :

N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Extension du cimetière	2220 m² environ	Commune
2	Création d'une piste cyclable et d'une liaison piétonne	3059 m² environ	Commune
3	Liaison piétonne	120 m² environ	Commune

Légende

PLU

Zonage

- U - zone urbaine mixte (logements et activités compatibles avec la proximité de logements)
- UA - zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UE - Zone urbaine d'équipements collectifs
- AU - zone urbaine mixte (logements et activités compatibles avec la proximité de logements
- A - Zone agricole
- Zones agricoles constructibles : Aa (activité économique); Ae (énergies renouvellables); Ah (Hameau constructible); At (tourisme - loisirs)
- N - Zone naturelle
- Zone natuelle constructible : Na (activité économique); Nt (tourisme - loisirs)

Prescriptions complémentaires

- Espace boisé classé (L.113-1 du CU)
- Emplacement réservé
- Elément de continuité écologique - parcelle boisée (L.151-23 du CU)
- Patrimoine bâti (L.151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (après avis conforme de la CDPENAF)
- Linéaire bâti à conserver (façade, mur et muret de clôture en application du L.151-19 du CU)
- Voies, chemins à conserver et à créer (L.151-38 du CU)
- Continuité écologique - trame bleue (L.151-23 du CU)
- Eléments de continuité écologique et trame verte (L.151-23 du CU)